PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Nouvelle-Aquitaine**

**Décision n° 26.21.650.002.1 du 16 novembre 2026
portant renouvellement de l'agrément
objet de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014**

Le préfet de la Charente,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié, fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2006 modifié, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique, en service ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer notamment les décisions relevant, dans les domaines de la métrologie, de la compétence du préfet de la Charente ;

Vu l'arrêté n° DREETS-2025-003 du 14 janvier 2025 de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine, portant subdélégation de signature en matière de métrologie ;

Vu la décision n° 17.21.110.006.1 du 21 mars 2017, attribuant la marque d'identification « R 16 » à la société GFP CONTRÔLE, dont le siège social est situé Parc d'activités Euratlantic – 15, rue de l'Europe – 16730 FLÉAC ;

Vu la décision d'agrément n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014, attribuée à la société GFP CONTRÔLE, pour effectuer la vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique, renouvelée par la décision n° 22.21.650.001.1 du 3 novembre 2022 et modifiée en dernier lieu par la décision n° 26.21.650.001.1 du 22 juin 2026 ;

Vu la demande de la société GFP CONTRÔLE du 23 septembre 2026, en vue du renouvellement de son agrément susvisé pour la réalisation des opérations de vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique ;

Vu l'annexe technique à l'attestation d'accréditation n° 3-1447 – révision 47 de la convention n° 3458, portant notamment accréditation de la société GFP CONTRÔLE pour les vérifications périodiques des instruments de pesage à fonctionnement automatique, délivrée par le Comité français d'accréditation (COFRAC) et prenant effet à compter du 16 octobre 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,

Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
Mission métrologie légale
Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux
https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr

DÉCIDE

Article 1

La présente décision renouvelle, *à compter* du *17 novembre 2026*, l'agrément délivré à la société GFP CONTRÔLE, immatriculée sous le numéro 393 487 228 au Registre du commerce et des sociétés d'Angoulême et dont le siège social est situé Parc d'activités Euratlantic – 15, rue de l'Europe – 16730 FLÉAC, pour la réalisation des vérifications périodiques des instruments de pesage à fonctionnement automatique – trieurs-étiqueteurs de classes de précision X(x), XI(x), XII(x), XIII(x), XIIII(x), Y(I), Y(II), Y(a) et Y(b).

Le champ, par implantation, de cet agrément, objet de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 susvisée, modifiée en dernier lieu par la décision n° 26.21.650.001.1 du 22 juin 2026, est défini par l'annexe jointe, qui remplace l'annexe à la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 précitée.

Article 2

L'agrément, objet de la présente décision, est valable jusqu'au *17 novembre 2030*.

Article 3

Les autres dispositions de la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014 demeurent inchangées.

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Charente dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de deux mois auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à la société GFP CONTRÔLE.

Fait à Bordeaux, le 16 novembre 2026,

Pour le préfet de la Charente et par délégation,
pour le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine,
la cheffe de la Mission métrologie légale,



Chrystelle FRÉMAUX

Annexe à la décision n° 26.21.650.002.1 du 16 novembre 2026 renouvelant la décision n° 14.21.650.008.1 du 17 novembre 2014

Vérification périodique des instruments de pesage à fonctionnement automatique : liste des implantations du réseau GFP CONTRÔLE

ADHÉRENT	ADRESSE	OBSERVATIONS
AN MÉTROLOGIE (SIRET : 82953158100017)	Zone industrielle des Hauts de France 1 – rue de l'Abbé Popieluszko – cellule n° 4 62970 COURCELLES-LÈS-LENS	
ATLANTIQUE PESAGE (SIRET : 30079522600038)	12 rue de l'Aéronautique – Zone Industrielle du Chaffault 44340 BOUGUENAIS	
GFP CONTRÔLE (SIRET : 39348722800024)	Parc d'activités Euratlantic – 15 rue de l'Europe 16730 FLÉAC	
LEAD'UP (SIRET : 82062518400032)	2 rue René Barrier – Parc d'activités de la route d'Orléans 28200 CHÂTEAUDUN	
LEAD'UP (SIRET : 82062518400065)	224 rue Camille Claudel 45770 SARAN	
LEAD'UP (SIRET : 82062518400057)	3 allée du Tacot 89470 MONÉTEAU	
MAP (SIRET : 34855668900019)	Zone d'emploi « Ma Campagne » 16000 ANGOULÊME	
OUEST PESAGE SERVICE (SIRET : 80181733900014)	28 rue du Chêne Vert 22190 PLÉRIN	
PESAGE INDUSTRIEL DU SUD-OUEST (PISO – BARRAIL SERVICES) (SIRET : 32769638100034)	115 chemin de Bel Air – Zone Industrielle de la Rivière 33850 LÉOGNAN	
PESAGE NOUVELLE AQUITAINE (SIRET : 83130555200026)	Zone industrielle du Fief de l'Étang – 3 rue des Beaux Vallons 17540 SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS	
VALENTINOISE DE PESAGE (SIRET : 37990364400019)	4-6 rue Ferdinand de Lesseps 26000 VALENCE	